La pendule du collège de l'Abbaye

Projet de l'établissement d'une horloge
pour le village de l'Abbaye par Hyppolyte
Lamy Jos. aîné fabricant à Morez Jura

Une horloge de forme horizontale ayant
une cage en fonte de fer, de 32 pouces de long
sur une largeur approximative de 13 pouces, avec des
roues en cuivre, marchant 30 heures sans être
remontée, à la chute de 16 pieds environ. Échappement
à cheville, balancier lourd, tige de sapin, battant
la seconde — suspension à ressort, montrant
l'heure sur deux cadrans de 3½ pieds de diam[ètre]
fond bleu, heures dorées. Cylindre en cuivre
Sonnant heures et ½ et répétition de l'heu[re]
sur une cloche d'environ 400 kilos.
Les poids non compris. horloge prête à poser
exécutée parfaitement suivant les règles de l'art.
Les roues engrenant avec des pignons dont les bouts
d'axes seront en acier trempé. Les pièces ayant
frottement seront en acier ou acérées & trempées.
Les pivots des axes rouleront sur des bouchons en bronze
Le prix sera y compris les cadrans, mais non la
cloche # ni les poids, de Six cent cinquante francs
plus les droits d'entrée, la commune fera placer
les cadrans à ses frais, sous la direction de l'ouvrier
que j'enverrai l'ouvrier que j'enverrai sera pa[yé]
pour le poser à raison de cinq francs par jour
outre sa nourriture

L'horloge sera garantie 4 ans, il sera payé deux
mois après la pose 450f et 200f deux ans après
Ces 200f serviront de garantie # lesquels je
donnerai l'acquit ou du prix desquels je
m'informerai et donnerai le prix à l'ava[nce]

L'Abbaye le 27 avril 1866.

H. Lamy Jos aîné fabt à Morez Ju[ra]

C'est un beau projet (AHA, TG2)

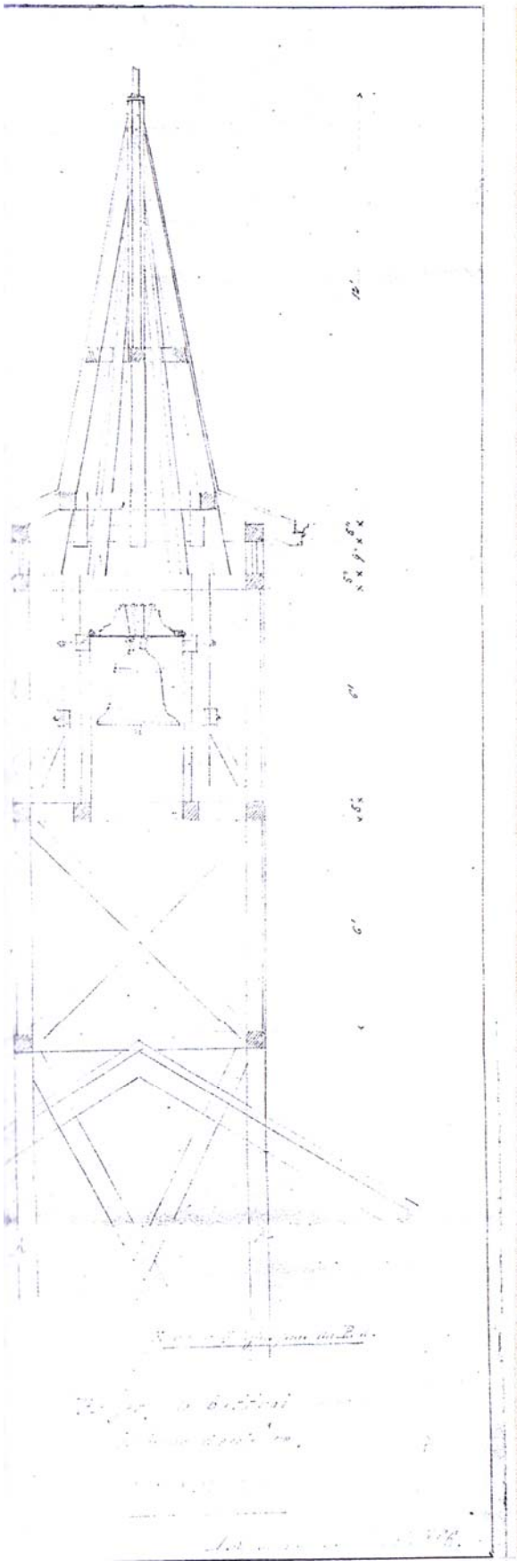

La mise en place de la pendule dans le clocher interviendra en 1867.

...

AHA, A2 18

Hippolyte Lamy-Loz fabricant d'horlogerie a Morez pour placer l'horloge

fabricant d'horlogerie a Morez que le clocher de notre col étant maintenant en position d'y pouvoir placer l'horloge, nous désigne le jour que nous pouvons aller le chercher au Bois d'Amont chez Mr. Auguste Arbé et en même temps que comme nous craignons que le tremblement que donne au clocher le branle de la cloche, ne porte préjudice a la régularité de l'horloge, s'il n'y auroit pas encore possibilité de la placer plus basse que la position indiquée dans le plan et si dans ce cas les poids ne devroient pas être plus pesants et de combien

Il est décidé de placer les cadrans en opposition l'un de l'autre

Séance du 21 Août 1867

Présidence de Mr. Jules Guignard

Tous les membres sont présents

Placement de l'horloge

Deux ouvriers de Mr. Hippolyte Lamy-Loz fabricant d'horlogerie à Morez étant arrivé pour placer l'horloge au clocher du college il est décidé de la placer dans le compartiment qu'il avoit primitivement décidé de la placer

Séance du 23 Août 1867

Présidence de Mr. Jules Guignard

Absent Mr. Louis Gustave Guignard

Nouveau placement de l'horloge et du second cadran

Ensuite des difficultés qui se présentent pour le posage de l'horloge dans l'endroit du clocher qu'il avoit été décidé de la placer il est décidé tant dans le but d'avoir plus de commodité de la soigner que celui que l'horloge éprouvera moin de tremblement et sera même mieux abritée de la placer 8 pieds plus bas, soit a 8 pieds du du plancher du galetas. Jaques Gayzer est chargé de faire immédiatement un plancher a cette hauteur, qu'un cadre pour la poser

Le Conseil administratif reconnoissant aux quelques difficultés pour placer le second cadran du coté nord décide de la placer a orient

Note : lire en haut AHA, A2, 1867.

Cinq ans plus tard l'entretien du mécanisme est confié à Louis Berney feu David:

AH. A2

...de l'horloge du collège

Le Conseil administratif ratifie le convenant que le Président et le secrétaire ont pris avec Louis Berney feu David pour le nétoyage de l'horloge du clocher du collège. Le dit Louis Berney se charge de faire ce nétoyage dans toutes les conditions voulues de bronzer et passer en couleur toutes les pièces en fer polie ou non; d'en garantir la regularité de la marche après l'horloge replacée et d'y faire un encaissement en feuilles lesquelles seront fournies par le village, l'encaissement passé en couleur pour le prix de 75 fr. Ce prix de 75 fr sera le même malgré que le Conseil administratif en changerait l'emplacement. Des conditions seront inscrites sur le registre des taches concernant cette entreprise

L'horloge a été reçue par l'Administration en corps le 19 Juillet. Il y a un surplus d'ouvrage tant de pièces remises à l'horloge que d'ouvrage en charpente et autres reconnues pour fr 45 Somme totale fr 120

6

Du 17 Mars 1872 AH, H1

Conditions pour le nétoyage de l'horloge du clocher du Collège

1° L'entrepreneur devra soigneusement et proprement nétoyer et enlever la rouille à toutes les pièces dont se compose l'horloge; il devra bronzer toutes les pièces en fer blanchie ou polie ou non et en un mot faire ce nétoyage dans toutes les conditions voulues

2° Il se charge à lui même de la déplacer et de la replacer et après avoir été replacée il en garantit la marche régulière

3° S'il cela lui convient l'entrepreneur pourra jouir de la chambre des séances pour faire ce nétoyage

4° Il se charge de plus de faire un encaissement pour la garantir de l'humidité et passer en couleur à l'huile cet encaissement le bois nécessaire sera fourni par le Village

Aux conditions qui précèdent cet ouvrage a été adjugé à Louis fils de feu David Berney pour le prix de septante cinq francs pour le tout. Ce prix de 75 fr sera le même malgré que le Conseil en changerait l'emplacement c'est à dire la placerait plus bas

La cloche quant à elle fut fournie par maître Treboux, fondeur à Vevey. Malheureusement l'inscription sur la dite comprenait une erreur, en ce sens qu'elle citait la <u>commune</u> de l'Abbaye et non le village! Il fallut rectifier.

Cette pendule devait disparaître lamentable à la fin du XXe siècle, belle réussite pour un pays d'horloger. Dans tous les cas ce n'était qu'un mouvement d'église ou d'école qui disparaissait dans l'indifférence. La liste de ce genre de disparition est longue, ainsi qu'on pourra le constater à la lecture de nos quelques propos à propos de ces vénérables mouvements.